**[Description: Description: http://t0.gstatic.com/images?q=tbn:egdMi-BE63w8tM:http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/undp-logo.gif](http://www.google.com/imgres?imgurl=http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/undp-logo.gif&imgrefurl=http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html/GAR2004_00_en.htm&usg=__setKN8x6tbun-tz3HMw_XrKHgR8=&h=68&w=34&sz=1&hl=en&start=74&zoom=1&itbs=1&tbnid=egdMi-BE63w8tM:&tbnh=67&tbnw=34&prev=/images?q=%22UNDP+logo%22&start=60&hl=en&sa=N&ndsp=20&tbs=isch:1) [](http://www.unfpa.org.ua/i/print_logo.png)  [Description: Description: http://t2.gstatic.com/images?q=tbn:ijGa9eE2p61XXM:http://www.obeliskenergy.ie/wp-content/uploads/2010/04/unicef_logo-BW.gif](http://www.google.com/imgres?imgurl=http://www.obeliskenergy.ie/wp-content/uploads/2010/04/unicef_logo-BW.gif&imgrefurl=http://www.obeliskenergy.ie/&usg=__DeleorwzicEyvbDFAUiCDEW2QGY=&h=102&w=404&sz=5&hl=en&start=216&zoom=1&itbs=1&tbnid=ijGa9eE2p61XXM:&tbnh=31&tbnw=124&prev=/images?q=%22UNICEF+logo%22&start=200&hl=en&sa=N&ndsp=20&tbs=isch:1)  **

**Réunion commune des Conseils de direction du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM**

**19 juin 2017**

**New York**

**Travailler avec les adolescents et les jeunes pour atteindre les**

**objectifs de développement durable**

Document d’information préparé conjointement par le PNUD, le FNUAP (co-coordinnateur),

l’UNOPS, l’UNICEF, ONU-Femmes (co-coordinnateur) et le PAM

1. **Introduction**
2. Parce qu’elle contribue à la performance de la population active, à la pérennité de la croissance économique, à l’amélioration de la gouvernance et au dynamisme des sociétés civiles, la génération actuelle d’adolescents et de jeunes représente une force majeure pour le changement social, économique et démographique. Reconnaître ses droits et investir dans son développement est un moyen concret et efficace de soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour faire face aux défis émergents, atteindre le dividende démographique, consolider les acquis de l’essor mondial et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.
3. Dans une certaine mesure, les objectifs de développement durable constituent un contrat entre les dirigeants mondiaux et cette jeune génération. Des partenariats étroits entre les jeunes et l’ensemble des parties prenantes sont nécessaires, leurs contributions doivent être reconnues et prises en compte à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris par le biais de nouveaux espaces dédiés à la participation en ligne. Les jeunes sont directement confrontés aux problèmes que cherche à résoudre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030), et leur participation à sa mise en œuvre transformera le monde dont ils hériteront[[1]](#footnote-2).
4. Ainsi, le bien-être et la participation significative des jeunes sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable, dont la mise en œuvre devra tenir compte des besoins et des points de vue des adolescents et des jeunes, notamment des plus marginalisés. Investir dans leur autonomisation et leur éducation, particulièrement à la période cruciale de l’adolescence, aura des répercussions durables tout au long de leur vie, et contribuera directement au développement global des communautés et des pays.
5. Ce document étudie les priorités spécifiques des adolescents et des jeunes dans le cadre des objectifs de développement durable, et examine les principales réponses apportées par les Nations Unies, qui soulignent l’importance des jeunes et de leur participation aux processus de développement, à l’action humanitaire et aux efforts réalisés pour maintenir la paix.
6. **Questions clés**
7. Il convient de rappeler que les jeunes ont été au cœur du processus qui a abouti au Programme 2030, en prenant une part active à l’orientation des discussions à tous les niveaux. Dans l’enquête « MY World » réalisée en 2015, portant sur l’action menée par les Nations Unies pour encourager la population mondiale à faire entendre ses priorités pour un monde meilleur, la majorité des dix millions de votes exprimés provenait de jeunes âgés de 16 à 30 ans. Des initiatives phares ont été lancées dans le cadre du programme de développement pour l’après-2015 : les consultations régionales et mondiales organisées par le PNUD, et le projet participatif sur les priorités des jeunes animé par le Bureau de L’Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse, le FNUAP et l’Union internationale des télécommunications, en collaboration étroite avec les partenaires du système des Nations Unies et les organisations et réseaux internationaux de jeunes.
8. Les entités des Nations Unies ont travaillé de concert pour élaborer le Programme 2030 en adoptant le point de vue des jeunes, et pour assurer leur participation à tous les niveaux en créant des partenariats avec des organisations, des mouvements et des réseaux de jeunes : au niveau mondial et régional à travers le Grand groupe des Nations Unies pour les enfants et les jeunes ; et au niveau national avec des mouvements conduits par les jeunes (notamment au Bangladesh, au Brésil, au Sri Lanka et au Viet Nam). La plateforme participative a constitué un moyen concret d’impliquer dans le débat la jeunesse et ses organisations partout dans le monde, et a contribué à la création de l’Appel mondial de la jeunesse : donner la priorité aux jeunes dans le programme de développement pour l’après-2015.
9. Reflet d’un consensus mondial sur les domaines cibles liés à la jeunesse dans le Programme 2030, l’Appel mondial de la jeunesse a été approuvé par d’importants réseaux et alliances internationaux axés sur les jeunes, des organisations intergouvernementales, des conseils nationaux de la jeunesse et plus de 1 250 organisations de jeunes issues de plus de 140 pays. Il recense les cibles prioritaires en ce qui concerne l’accès universel à un enseignement secondaire et supérieur de haute qualité ; l’accès à un emploi et à des moyens de subsistance décents ; la participation inclusive aux prises de décisions ; l’amélioration des soins, notamment ceux relatifs au VIH, à la santé mentale et aux maladies non transmissibles ; la santé sexuelle et reproductive, ainsi que les droits reproductifs ; les méthodes modernes de contraception ; l’éducation complète à la sexualité humaine, particulièrement à l’intention des adolescentes ; la défense des droits de l’homme et de l’égalité des sexes ; et l’élimination de toute forme de violence et de discrimination à l’égard des adolescentes et des jeunes femmes, y compris le mariage d’enfants, précoce et forcé et les pratiques néfastes.
10. Avec l’adoption en septembre 2015 du Programme de développement durable à l’horizon 2030, les États membres ont convenu d’inclure largement les cibles relatives au développement des jeunes dans les 17 objectifs de développement durable. En affirmant que « les jeunes sont des agents essentiels du changement et trouveront dans ces nouveaux objectifs l’inspiration qui leur permettra de mettre leur infinie capacité d’action au service de la création d’un monde meilleur », le Programme 2030 reconnaît de façon déterminante le rôle clé joué par la jeune génération actuelle dans son exécution.
11. S’il n’existe pas d’objectif exclusivement dédié à la jeunesse parmi les objectifs de développement durable, plusieurs d’entre eux et de leurs cibles prévoient une ou plusieurs actions en faveur de l’autonomisation, de la participation et du bien-être des jeunes. Le Programme 2030 propose également une approche innovante en mettant l’accent sur la responsabilité ; il exige des gouvernements et des acteurs du développement qu’ils veillent davantage à fournir des données et des informations de meilleure qualité et à inciter les populations à mettre en œuvre et à contrôler les objectifs. La capacité de recueillir, d’analyser et de partager les données est nécessaire pour que les citoyens, en particulier les jeunes, puissent élaborer, suivre et contrôler les politiques dans le but de devenir acteurs de leur propre développement. De fait, les priorités des adolescents et des jeunes sont omniprésentes dans le Programme 2030.

**Pauvreté et inégalité**

1. Les jeunes représentent un quart de la population mondiale, et pourtant, plus de la moitié de l’ensemble des personnes vivant dans la pauvreté ont entre 15 et 24 ans. De nos jours, 209 millions de jeunes subsistent avec moins d’un dollar par jour et 515 millions avec moins de deux dollars par jour. C’est souvent au cours de cette période vulnérable de la vie que la pauvreté se transmet d’une génération à la suivante. Elle propulse les jeunes prématurément dans l’âge adulte en arrachant les adolescents (particulièrement les filles) au milieu scolaire pour les pousser sur le marché du travail, et en contraignant souvent les adolescentes à se marier avant l’âge. Les adolescents et les jeunes occupent une place disproportionnée parmi les personnes vivant dans la pauvreté et sont souvent privés de l’accès aux ressources économiques. Et au sein même de ce segment démographique, les adolescentes et les jeunes femmes sont touchées de façon inégale. En outre, les enfants et les adolescents figurent parmi les populations les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes et autres catastrophes, et doivent par conséquent être au cœur des programmes sur la résilience.
2. Investir en faveur des adolescents est primordial pour la croissance économique des pays en développement et pour récolter les fruits du dividende démographique. Les politiques en faveur de l’autonomisation des adolescents et des jeunes, conjuguées aux efforts réalisés pour qu’ils prennent une part active aux décisions qui concernent leurs vies et façonnent leur avenir, peuvent faire la différence entre une tendance démographique qui va peser sur l’économie et une autre qui va l’entraîner vers le haut. Afin d’atteindre ce dividende démographique, les investissements doivent renforcer les capacités institutionnelles, consolider le capital humain et suivre des modèles économiques garantissant à tous les jeunes la dignité et les droits de l’homme nécessaires pour développer leurs compétences, préserver leur santé sexuelle et reproductive et prendre conscience de leurs droits reproductifs, trouver un emploi décent et contribuer à la croissance économique[[2]](#footnote-3).
3. Faim, sécurité alimentaire et nutrition. Une alimentation insuffisante commence souvent avant la naissance et perdure à l’adolescence et à l’âge adulte, particulièrement chez les filles et les femmes. Les mères sous-alimentées sont plus susceptibles de donner naissance à des nourrissons de faible poids, qui souffrent alors souvent d’une santé fragile durant toute leur vie. Au passage à l’âge adulte, les filles présentent souvent un risque accru de complications lors d’une grossesse et à l’accouchement, ce qui est une cause majeure de mortalité, notamment chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans. Les programmes de restauration scolaire constituent une initiative de protection sociale, destinée à garantir l’accès des enfants, des adolescents et des jeunes à l’éducation, à la santé et à la nutrition.

**Santé et bien-être**

1. Avec 1,3 million de décès chaque année, les taux de mortalité chez les adolescents restent à des niveaux inacceptables, qui sapent une grande part des progrès réalisés dans la baisse de la mortalité chez les moins de cinq ans. Chez les plus jeunes (10-14 ans), les principales causes de décès sont les accidents de la route, le VIH/sida et les infections intestinales[[3]](#footnote-4). Plus de 430 millions d’adolescents n’ont pas accès à un assainissement amélioré, et 114 millions d’entre eux à des sources d’eau potable améliorées[[4]](#footnote-5). Chez les plus âgés (15-19 ans), les causes majeures de mortalité sont l’automutilation et les accidents de la route, ainsi que le VIH/sida chez les filles et la violence interpersonnelle chez les garçons. L’infection au VIH/sida demeure l’unique grand fléau chez les adolescents de l’Afrique subsaharienne, où sept nouvelles contaminations sur dix concernent les filles dans la tranche d’âge des 15-19 ans[[5]](#footnote-6).
2. Pour des millions de jeunes dans le monde, le début de l’adolescence se traduit non seulement par des transformations physiques, mais aussi par une vulnérabilité nouvelle aux violations des droits de l’homme, notamment dans les domaines de la sexualité, du mariage et de la procréation. Des millions de filles sont contraintes à des rapports sexuels non consentis ou à des mariages forcés, qui les exposent à des grossesses non désirées, des avortements non médicalisés, des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH, et des accouchements dangereux. Les adolescentes présentent un risque plus élevé de mortalité et de morbidité maternelles. Alors que les décès liés au sida ont diminué pour toutes les autres tranches d’âge, ils ont considérablement augmenté chez les adolescents. Par ailleurs, l’adolescence constitue une phase de vulnérabilité pour la santé mentale, de nombreux troubles mentaux apparaissant à cette période.
3. L’accès à des informations et des services médicaux appropriés est fondamental pour que les jeunes puissent prendre conscience de leurs droits à la santé, y compris leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits reproductifs. Malheureusement, en dépit de toute l’attention récemment accordée à leurs besoins, la plupart des adolescents et des jeunes ne disposent toujours pas de l’information et des services nécessaires, et ne bénéficient pas d’une éducation sexuelle complète de haute qualité[[6]](#footnote-7). En outre, non seulement les adolescents ont très peu accès aux informations et aux services relatifs à la santé, notamment à la santé sexuelle et reproductive, mais les principaux facteurs de risque pour les maladies non transmissibles (tabagisme, alcoolisme, mauvaise alimentation et manque d’exercice) sont des comportements qui trouvent leur origine à l’adolescence[[7]](#footnote-8). C’est la raison pour laquelle il est primordial de concentrer les efforts sur les adolescents pour atteindre l’objectif de santé.

**Éducation et apprentissage**

1. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de l’éducation primaire et de la santé des enfants, les écarts se creusent et les obstacles s’accumulent lorsqu’ils deviennent adolescents puis jeunes adultes, créant ainsi un terrain favorable à des coûts à long terme qui perdurent tout au long de leur vie d’adultes et au fur et à mesure de leur vieillissement. Dans les pays à faible revenu, plus de 30 % des enfants en âge de fréquenter le premier cycle d’éducation secondaire sont déscolarisés, et parmi leurs camarades scolarisés, nombreux sont ceux qui reçoivent un enseignement très limité. La pauvreté et la localisation géographique (environnement rural/urbain) sont les plus grands facteurs d’exclusion, les filles les plus pauvres issues du milieu rural étant les moins susceptibles d’accéder à l’éducation[[8]](#footnote-9). Afin de mettre à profit les acquis obtenus dans l’enseignement primaire et de garantir pour tous une transition réussie vers le secondaire, il faut concentrer davantage les efforts sur la prime adolescence (10-14 ans), période où l’on constate le plus de décrochage scolaire, particulièrement chez les filles. Parmi les adolescents en âge de fréquenter le premier cycle de l’éducation secondaire (12-15 ans), 63 millions sont déscolarisés, soit deux fois plus que les enfants en âge de fréquenter l’école primaire (6-11 ans).
2. Les adolescents connaissent une rapide évolution physique, émotionnelle et sociale. Aussi une éducation de grande qualité, notamment une éducation sexuelle complète, est-elle particulièrement importante pour qu’ils puissent bénéficier d’une base solide afin d’acquérir des moyens de subsistance durables, et savoir comment accéder aux services dédiés à la santé sexuelle et reproductive, à la violence sexiste et au VIH, ainsi qu’à la planification familiale. C’est à cette condition que les adolescents et les jeunes peuvent participer activement aux processus de développement, quel que soit leur cadre de vie. De même, la connaissance des technologies de l’information et de la communication est un aspect de plus en plus important pour l’éducation, la socialisation et un plus grand engagement des jeunes. Et pourtant, de nombreux adolescents n’ont pas ou peu accès à Internet, et ceux qui en bénéficient ne savent que partiellement comment utiliser ces nouvelles technologies de manière constructive.

**Égalité des sexes et autonomisation des filles et des femmes**

1. Des millions de filles et de femmes dans le monde font face à des obstacles majeurs au développement de leur plein potentiel, et continuent de subir des taux alarmants de violence sexuelle et physique. Le danger les guette tant dans l’espace public que privé. Près de la moitié des agressions sexuelles concernent des filles de moins de 16 ans. Qu’il s’agisse de faire la cuisine, le ménage, de s’occuper des membres de la famille, d’aller chercher de l’eau ou du bois, les filles sont également soumises à une lourde charge de travail non rémunéré au sein de leurs familles, qui excède largement celle des garçons. Une récente étude de l’UNICEF a démontré que les filles âgées de 5 à 14 ans consacrent 40 % de temps supplémentaire aux tâches ménagères par rapport aux garçons, au détriment de leur éducation. Bien souvent, les filles et les jeunes femmes sont systématiquement privées de leur droit à l’éducation et confrontées à des obstacles démesurés qui les empêchent de parvenir à l’autonomisation économique et à l’indépendance à tous les niveaux.
2. Dans de nombreuses régions du monde, les filles sont contraintes dès leur plus jeune âge à se marier et à procréer, et ont un usage des moyens modernes de contraception bien plus faible que la moyenne mondiale. Par conséquent, la vie reproductive commence très tôt, sans accès à des soins médicaux appropriés, et dure de nombreuses années, mettant en grand danger leur santé et leur vie. Près d’un quart des filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde (environ 70 millions) disent avoir connu une certaine forme de violence physique. Parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, une sur quatre a été mariée précocement (avant 18 ans), tout comme plus de 700 millions de filles et de femmes aujourd’hui en vie. Si ces chiffres se maintiennent, jusqu’à 280 millions supplémentaires de filles aujourd’hui en vie risquent d’être mariées avant l’âge de 18 ans. Les adolescentes sont confrontées à la discrimination due à l’âge et au sexe, et sont parmi les moins autorisées à négocier des rapports sexuels protégés, ainsi que les plus susceptibles de faire l’objet de pratiques néfastes, telles que le mariage précoce et forcé. Elles sont presque totalement absentes des processus de prise de décisions dans la vie politique, économique et publique de leurs communautés.

**Emploi décent**

1. Les jeunes font face à un fort taux de précarité du travail, à des chances limitées d’évolution professionnelle et à un manque de protection sociale. Au chômage ou sous-employés, ils ne trouvent souvent que des emplois peu productifs ou dangereux, qui les rendent vulnérables. En 2012, on estimait que plus de 95 millions d’adolescents dans le monde âgés de moins de 18 ans travaillaient, parmi lesquels 67 millions effectuaient un travail à risque. Par ailleurs, le chômage chez les jeunes femmes dépasse globalement celui des jeunes hommes de près de 20 %, voire de 30 % dans certaines régions[[9]](#footnote-10). Créer des emplois suppose de revitaliser l’économie et de faire naître des opportunités d’activités salariées et indépendantes. Faciliter l’entrée des jeunes dans le monde du travail ou les aider à obtenir des moyens de subsistance sûrs exige diverses approches conçues sur mesure pour différentes catégories de jeunes, et ancrées dans le contexte socio-économique de chaque pays (les aspirations, les opportunités et les défis d’un enfant ayant abandonné l’école primaire diffèrent de ceux d’un diplômé de l’enseignement supérieur au chômage ou sous-employé).
2. L’expérience montre que l’on obtient les meilleurs résultats en investissant dans l’ensemble du système éducatif, depuis la petite enfance jusqu’à l’enseignement secondaire, en développant de solides compétences de base en lecture et en calcul, ainsi que des compétences transférables, spécifiques à une profession[[10]](#footnote-11), qui confèrent aux jeunes le savoir et les capacités nécessaires pour pouvoir bénéficier des futures opportunités présentes sur le marché du travail. L’Organisation de coopération et de développement économiques affirme que 65 % des enfants d’aujourd’hui occuperont des emplois qui n’ont pas encore été inventés[[11]](#footnote-12). Le fait de mettre l’accent sur les compétences transférables (telles que la résolution des problèmes, la communication, la créativité et l’aptitude à diriger) aidera les jeunes à s’adapter aux évolutions du marché du travail, notamment aux nouvelles technologies, et les accompagnera dans le secteur informel pour qu’ils deviennent de brillants entrepreneurs[[12]](#footnote-13).
3. Des sociétés pacifiques et inclusives, la justice et une bonne gouvernance. Dans de nombreuses sociétés, il existe des obstacles considérables à la participation et à l’implication des jeunes dans les décisions qui concernent leur vie et leur communauté. Les valeurs traditionnelles, les normes et les hiérarchies peuvent limiter l’engagement des adolescents et des jeunes au sein de leur famille, de leur école et de leur communauté, un phénomène souvent exacerbé par l’insuffisance de politiques favorisant la participation aux activités et à la gouvernance scolaires, et aux prises de décisions au niveau local et national. Pourtant, lorsque de réels espaces de représentation sont aménagés, l’idéalisme, l’ingéniosité et la créativité des jeunes leur permettent d’exceller dans leur propre intérêt et au profit de leur société. Cette dynamique tend à s’amplifier dans les situations d’urgence. Malgré l’environnement précaire dans lequel ils vivent, de nombreux jeunes, lorsqu’ils en ont la possibilité, peuvent se montrer extrêmement résilients et inventifs en temps de crise. Ils mettent de l’ardeur à encourager la cohésion sociale et la réconciliation au sein de leur communauté, souvent sans bénéficier du soutien ou de la reconnaissance de leur gouvernement ou de la communauté internationale. Leur dynamisme et leur énergie leur confèrent les atouts essentiels pour devenir d’importants acteurs du changement positif, capables de conduire leur communauté vers la reconstruction et le développement.
4. Face à l’intolérance et à la violence, les jeunes déploient souvent de nouvelles formes d’interaction et de solidarité. Ils sont souvent davantage ouverts au changement, aux remarques qui leur sont faites et à l’apprentissage, et ont tendance à être plus idéalistes, novateurs et tournés vers l’avenir. Dans les zones de conflit, ils sont généralement perçus soit comme des coupables, soit comme des victimes, leur âge ou leur sexe étant souvent un facteur aggravant pour leur statut. Néanmoins, les faits laissent à penser que la plupart des jeunes sont opposés à la violence, et, dans de nombreux cas, prennent des initiatives pour consolider la paix. Même si les enfants, les adolescents et les jeunes, notamment les jeunes hommes, ont servi de base aux pays et aux groupes armés pour constituer leurs armées, ils sont fréquemment exclus des processus de prise de décisions, en dépit de leur nombre. En outre, la violence interpersonnelle est parmi les premières causes de mortalité chez les adolescents.
5. Afin de briser le cercle intergénérationnel de la pauvreté et de construire une base solide pour la croissance économique, il est nécessaire de renforcer les capacités des adolescents dans les domaines de la santé, de la société et de l’économie. Donner aux jeunes, particulièrement aux adolescentes, des moyens économiques et les préparer à des conditions de vie décentes contribue à lutter contre la pauvreté là où elle prend habituellement sa source. Éduquer les adolescents, prévenir les grossesses non désirées et ouvrir des opportunités de participation à la vie politique, font partie des mesures les plus efficaces pour favoriser le développement, constituer et consolider le capital humain, accroître les répercussions économiques et respecter les droits de l’homme. Veiller à ce que les jeunes aient un accès équitable au marché du travail se traduit en milliards de dollars, qui viennent s’ajouter au produit intérieur brut des pays les plus pauvres du monde.
6. **La réponse des Nations Unies : unis dans l’action pour les jeunes**
7. En juillet 2016, en amont du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, le rapport annuel inaugural sur l’avancement des objectifs de développement durable du Secrétaire général des Nations Unies[[13]](#footnote-14) a de nouveau souligné le rôle important joué par les jeunes en tant qu’acteurs du changement et partenaires dans la mise en œuvre du Programme 2030, tout en rappelant les défis colossaux qu’ils doivent affronter en termes de pauvreté, d’éducation, d’emploi et de violence. Cette notion a été reprise dans la déclaration ministérielle adoptée par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2016, qui s’est engagé à œuvrer « à l’édification d’un monde où les jeunes – hommes et femmes – seront des agents essentiels du changement ». Dans sa dernière résolution axée sur la jeunesse (résolution 70/127 du 17 décembre 2015), l’Assemblée générale exhortait les États membres et les entités des Nations Unies à « explorer et promouvoir » la participation des jeunes, notamment lors de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives dans le cadre de l’exécution du Programme 2030. Les États membres n’ont cessé d’appeler à l’intensification des efforts du système des Nations Unies en faveur du développement des jeunes et ont insisté sur le fait qu’une plus grande coordination et collaboration parmi les entités des Nations Unies, ainsi qu’avec d’autres organisations régionales et internationales œuvrant au nom des jeunes, contribuent à une plus grande efficacité du travail réalisé pour la jeunesse par les Nations Unies.
8. En réponse à ces préoccupations, António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, a manifesté son engagement pour les questions relatives à la jeunesse et a pris l’initiative, en avril 2017, de demander au Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l’épanouissement des jeunes d’élaborer une stratégie en faveur des adolescents et des jeunes, en mettant à profit le plan d’action pour la jeunesse à l’échelle des Nations Unies, dans le but de renforcer davantage la cohérence et la synergie des activités de l’ensemble des Nations Unies dans les domaines clés liés à la jeunesse. Des exemples d’efforts conjoints des organismes des Nations Unies ayant œuvré de concert pour répondre aux problèmes prioritaires des jeunes existent déjà. Certains sont décrits ci-après (il ne s’agit en aucun cas d’une liste exhaustive).
9. Étant donné l’importance d’adopter le point de vue des jeunes pour un suivi efficace de la réalisation des objectifs de développement durable, le PNUD, le FNUAP et le Bureau de L’Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse ont convoqué conjointement la réunion d’un groupe d’experts sur le thème « Mesurer la situation des jeunes dans les objectifs de développement durable ». Cette initiative visait à mobiliser l’expertise et l’orientation techniques de l’ensemble des parties du système des Nations Unies et d’ailleurs, afin de soutenir la création éventuelle d’un outil mondial permettant de mesurer les progrès du développement et du bien-être des jeunes, en suivant les données dans la durée au regard des indicateurs relatifs à la jeunesse contenus dans le cadre global des indicateurs des objectifs.
10. En outre, pour soutenir cet effort, une coalition d’organismes et de partenaires des Nations Unies – notamment l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), l’initiative Global Pulse des Nations Unies, la Campagne des Nations Unies pour les objectifs de développement durable et le Partenariat mondial pour les données du développement durable, l’UNICEF et le PAM – ont lancé l’initiative pilote « Nous, les peuples », afin de recueillir de solides données issues de la perception des populations, y compris des jeunes marginalisés et difficiles à atteindre. L’objectif immédiat est de plaider pour l’intégration de ces données dans les rapports de pays et les examens nationaux volontaires portant sur les objectifs de développement durable, et de montrer qu’elles peuvent être utilisées pour fournir de meilleurs services et modifier les normes sociales. L’objectif à long terme est d’accroître l’espace politique accordé à l’utilisation des données fondées sur la perception, à côté des données officielles, en vue d’améliorer les programmes, les politiques et les prises de décisions. L’U-Report axé sur la jeunesse de l’UNICEF et le projet mobile d’analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM constitueront les premiers outils mobiles déployés pour la diffusion des enquêtes et la collecte des données. Ce choix repose sur de précédentes expériences, lors desquelles l’U-Report a été utilisé pour refléter les points de vue des adolescents et des jeunes, et notamment pour intégrer leurs opinions dans le rapport préparé par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l’encontre des enfants. À cette occasion, les jeunes ont pu évoquer les intimidations dont ils sont victimes en lieu sûr.
11. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d’autres partenaires des Nations Unies, le PNUD a dirigé la toute première enquête mondiale sur le travail réalisé par les Nations Unies en faveur de la jeunesse, dont le rapport doit être publié en mai 2017. Le PNUD copréside également le Groupe de travail interorganisations sur la jeunesse et les objectifs de développement durable avec le Bureau de L’Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse, qui co-coordonne chaque année le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Au cours des dernières années, le Forum n’a cessé d’intensifier son engagement et d’exprimer ainsi la grande nécessité d’organiser régulièrement une rencontre mondiale et un dialogue multipartite sur les questions relatives à la jeunesse[[14]](#footnote-15).
12. Afin de répondre aux problèmes posés par l’emploi des jeunes, l’Initiative mondiale pour l’emploi décent des jeunes est apparue comme la toute première action globale menée à l’échelle du système des Nations Unies pour promouvoir le travail des jeunes dans le monde. La stratégie mise en place à cette occasion a été élaborée par le Comité de haut niveau chargé des programmes, sous la direction de l’Organisation internationale du Travail, puis approuvée en novembre 2015 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Vingt-deux entités et organismes du système des Nations Unies (dont le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes) ont orienté la conception du projet, et exprimé leur soutien pour son développement et sa mise en œuvre. L’Initiative mondiale a pour objectif d’encourager le développement et la plus grande efficacité des actions réalisées au niveau des pays en faveur de l’emploi décent des jeunes, à travers des partenariats entre les multiples parties prenantes, la diffusion de politiques reposant sur des données factuelles et le déploiement de mesures efficaces et innovantes. Conçue autour d’une alliance stratégique entre de multiples groupes de sensibilisation appartenant ou non au système des Nations Unies, l’Initiative mondiale vise à optimiser les investissements en faveur de l’emploi des jeunes et à aider les États membres à respecter le Programme 2030.
13. Afin de stimuler l’émergence d’idées nouvelles dans l’entrepreneuriat et le développement de moyens de subsistance, le Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS) a lancé un programme mondial dans le but d’implanter des centres d’innovation partout dans le monde. En collaboration avec des partenaires internationaux issus du monde de l’éducation, de l’incubation d’entreprise, de l’investissement et de l’administration, ces centres ont pour vocation d’encourager l’entrepreneuriat, les programmes d’enseignement et les initiatives novatrices pour la promotion des objectifs de développement durable, notamment l’objectif 9, relatif à l’innovation. Aux côtés d’autres organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l’environnement, l’UNICEF et ONU-Femmes, l’UNOPS s’est engagé à cibler les jeunes, notamment les jeunes femmes entrepreneurs. Il bénéficie d’une longue expérience de coopération fructueuse avec d’autres organismes et partenaires de développement des Nations Unies, dans la construction d’écoles pour assurer aux enfants l’accès à l’éducation au niveau local, notamment en Jordanie, en Serbie, au Soudan du Sud et au Sri Lanka. L’UNOPS s’intéresse également aux problèmes des jeunes et de l’égalité des sexes dans le domaine des équipements et des services sociaux, notamment à travers l’installation de toilettes séparées pour les filles et les garçons dans les écoles (le partage des sanitaires étant souvent cité comme l’une des raisons de décrochage scolaire des filles dans de nombreux pays), ainsi que l’intégration des données relatives aux jeunes et à l’égalité des sexes dans la conception des infrastructures, pour aider les gouvernements à adopter des processus et des décisions plus favorables à l’aménagement et au développement d’équipements durables.
14. Pour répondre aux disparités entre les sexes dans l’éducation, l’UNESCO, le FNUAP et ONU-Femmes sont à l’origine du Programme conjoint pour l’autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l’éducation, destiné à promouvoir l’éducation et l’autonomisation des filles grâce à une approche multisectorielle. Dans le cadre du Partenariat mondial pour l’éducation des filles et des femmes (Une vie meilleure, un avenir meilleur), le Programme conjoint a pour objectif d’investir dans le secteur de l’éducation, mais également de renforcer les liens avec le secteur de la santé et d’autres secteurs pertinents afin de mieux autonomiser les femmes et les filles et de contribuer à la réalisation du Programme 2030. Sur une période initiale de cinq ans (2016-2021), il entend cibler les adolescentes (10-19 ans) et les jeunes femmes (20-24 ans) dans le plus grand nombre possible de pays où les obstacles à leur éducation restent considérables.
15. Reconnaissant aujourd’hui les adolescents comme des acteurs majeurs du changement, confrontés à des besoins et des défis uniques, la nouvelle Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l’enfant et de l’adolescent 2016-2030, qui s’inscrit dans la campagne Chaque femme, chaque enfant, accorde désormais une attention particulière à la santé des adolescents, composante clé de son approche axée sur le parcours de vie. En mettant les femmes, les enfants et les adolescents au cœur du programme de développement durable, cette stratégie fournit aux pays une feuille de route pour qu’ils puissent commencer à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, en veillant à ce que ces groupes non seulement survivent mais aussi s’épanouissent et transforment, à leur tour, leurs communautés. En adoptant une approche complète, fondée sur le parcours de vie, la Stratégie mondiale reconnaît le caractère multidimensionnel du développement humain et justifie la contribution des déterminants socioéconomiques de la santé et du bien-être à la libération du plein potentiel des individus et à la construction de sociétés résilientes.
16. En 2016, le FNUAP et l’UNICEF ont lancé le Programme mondial pour accélérer l’action contre le mariage d’enfants, qui concerne plus de 2,5 millions de filles dans 15 pays. Le programme identifie les actions existant au sein des systèmes de santé, d’éducation et de protection sociale pour combattre les principaux facteurs du mariage d’enfants, tels que le décrochage scolaire, les grossesses précoces et la pauvreté, et permettre à davantage de filles de profiter pleinement de leur enfance sans risque d’être mariées, de mener une vie plus saine, plus sûre et plus autonome, de prendre des décisions concernant leur éducation, leurs relations, leur sexualité, le mariage et la procréation. En 2016, le Programme mondial a touché plus d’un million de filles, en soutenant l’apprentissage des compétences essentielles et la fréquentation des écoles, et a aidé plus de 7 550 écoles à améliorer la qualité de l’éducation pour les adolescentes.
17. Le rôle majeur joué par les jeunes dans la consolidation de la paix transparaît dans la résolution 2250 du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2015, qui reconnaît qu’une population comptant un grand nombre de jeunes présente un dividende démographique unique qui peut contribuer à une paix durable et à la prospérité économique si des politiques inclusives sont mises en place, avec des jeunes capables de jouer un rôle majeur et positif dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.
18. Conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, le FNUAP codirige avec le Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, l’étude des avancées concernant la jeunesse, la paix et la sécurité. D’après des recherches indépendantes menées à partir de preuves factuelles, cette étude se veut un rapport d’activité proposant un programme prospectif pour la communauté internationale. Elle est dirigée par un auteur indépendant, assisté par un groupe consultatif d’experts et un Comité directeur, incluant des partenaires issus des Nations Unies et d’organisations non gouvernementales. Pour soutenir cette étude, le PNUD et le FNUAP organisent conjointement une série de consultations régionales et nationales auprès de jeunes participant activement à la consolidation de la paix dans le monde[[15]](#footnote-16).
19. Dans une étude qu’il a administrée en 2016, le PNUD révèle que 93 % de ses bureaux de pays ont déclaré avoir incité les jeunes à encourager et à soutenir le développement et la paix. L’objectif 16, qui appelle à « promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », est propice à la réussite du Programme 2030 dans son ensemble, et représente une opportunité essentielle pour faire progresser l’autonomisation des jeunes en garantissant les libertés fondamentales, la responsabilisation et l’ouverture des processus de prise de décisions à la participation des jeunes[[16]](#footnote-17).
20. Lancé en 2016 lors du Sommet mondial sur l’action humanitaire organisé par le FNUAP et la Fédération internationale de la Croix rouge en collaboration avec 49 organisations, dont le PNUD, l’UNICEF, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Femmes et le Bureau de L’Envoyé du Secrétaire général pour la Jeunesse, le Pacte en faveur de la participation des jeunes à l’action humanitaire est un engagement collectif sans précédent. Il vise à garantir la prise en charge des priorités, des besoins et des droits des jeunes, des filles et des garçons touchés par une catastrophe, un conflit, un déplacement forcé ou d’autres crises humanitaires, ainsi que l’information, la consultation et l’engagement significatif des jeunes à chaque étape de l’action humanitaire. Pour la première fois, le Pacte rationnalise le travail collectif réalisé par les agences des Nations Unies en faveur de la participation des jeunes à l’action humanitaire, et offre une plateforme à travers laquelle les jeunes peuvent s’engager aux côtés des plus grands acteurs du monde humanitaire aux niveaux local et international.
21. **Conclusion**
22. Le développement repose sur la productivité d’adultes en bonne santé, capables d’exprimer leur plein potentiel. Les gouvernements, les chercheurs et la société civile reconnaissent de plus en plus que la transition vers l’âge adulte requiert un investissement ciblé. L’enseignement, la formation, l’information et les services médicaux de grande qualité, ainsi que la protection d’autres droits de l’homme et les opportunités de participer de manière significative aux prises de décisions, constituent les tremplins indispensables pour passer de l’enfance à l’âge adulte.
23. Le système des Nations Unies s’est engagé à travailler avec les États membres et les autres parties prenantes pour soutenir les efforts nationaux d’investissement en faveur des adolescents et des jeunes en vue du développement durable, en permettant aux pays de récolter les fruits du dividende démographique et de défendre les droits de l’homme ainsi que la paix et la sécurité. Les Nations Unies collaborent de plusieurs manières avec les États membres, en partenariat avec des jeunes, hommes et femmes :
24. Elles aident les gouvernements à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies locales et nationales, et favorisent l’engagement des adolescents et des jeunes à travers la création d’espaces formels tels que les plateformes nationales pour la jeunesse, afin de leur offrir des opportunités durables de prendre part aux discussions, de recueillir des preuves, d’influer sur les décisions, les priorités de développement et les affectations budgétaires ;
25. Elles identifient les obstacles afin d’accélérer les progrès concernant les objectifs et les cibles, et de définir des actions efficaces pour obtenir des résultats sur plusieurs fronts, notamment celles qui privilégient l’inclusion des adolescents et des jeunes ou qui favorisent une plus grande participation et un plus grand engagement civique de leur part ;
26. Elles apportent des conseils politiques et une assistance technique efficaces, adaptés à la demande, à la spécificité du contexte et fondés sur des éléments factuels, en s’appuyant sur l’étendue des connaissances acquises et une longue expérience de la mise en œuvre de programmes dans le monde ;
27. En œuvrant au maintien du contrôle et de la transparence aux côtés des parlements, des groupes de jeunes et des institutions pertinentes, elles soutiennent les gouvernements et les parties prenantes dans leurs efforts pour produire les données de grande qualité nécessaires afin d’appréhender la réalité profonde du développement au sein de la jeunesse, de mesurer et suivre les progrès réalisés dans l’amélioration de l’épanouissement et du bien-être des adolescents et des jeunes ;
28. Elles fournissent des preuves de la rentabilité de certaines approches et des effets durables qu’elles produisent sur la participation des adolescents et des jeunes à la vie civique et économique, sur leur apprentissage, ainsi que sur leur santé et leur bien-être ;
29. Elles établissent des partenariats avec des organisations issues du monde universitaire et de la société civile, afin de réaliser des études innovantes en vue d’acquérir de nouvelles connaissances sur la jeunesse, en regroupant les données locales, nationales et mondiales pour combler les lacunes dans les domaines émergents de la participation et du développement des adolescents et des jeunes, tels que les recherches portant sur les jeunes et la consolidation de la paix, et sur le financement en faveur des adolescents et des jeunes ;
30. Elles encouragent la création d’espaces spécifiques pour le dialogue, les consultations et les campagnes sur les réseaux sociaux à l’échelle nationale, atteignant ainsi les plus marginalisés et favorisant le rôle des jeunes en tant qu’acteurs du changement ;
31. Elles multiplient les programmes adaptés à l’âge et au sexe, qui contribuent à la protection, à la santé et au développement des jeunes, hommes et femmes, filles et garçons, et respectent les droits et les besoins des adolescents et des jeunes les plus difficiles à atteindre, notamment les adolescentes ;
32. Elles soutiennent l’action, la participation politique et les partenariats systématiques avec les adolescents et les jeunes, notamment dans le cadre de l’action humanitaire et de la consolidation de la paix.
33. De nombreux pays ont adopté ou sont en train d’adopter des programmes et des politiques destinés à optimiser les investissements en faveur des adolescents et des jeunes. Toutefois, la plupart doivent encore élaborer des politiques globales et financer des programmes susceptibles d’atteindre les adolescents les plus laissés pour compte. Il faut davantage orienter les efforts vers la défense des priorités des jeunes : utiliser des données ventilées reposant sur l’âge et le sexe ; influencer les politiques gouvernementales ; renforcer les institutions nationales afin de répondre aux priorités de la jeunesse dans les contextes humanitaires, de développement et de consolidation de la paix ; investir les ressources nationales pour renforcer les capacités des jeunes ; et responsabiliser les communautés pour qu’elles les prennent en compte.
34. Les adolescents et les jeunes s’épanouiront lorsqu’ils pourront bénéficier de ces investissements. Ils seront à même de développer les valeurs, les compétences et les comportements sains qui leur confèrent la résistance nécessaire pour pouvoir prendre pleinement part à leurs sociétés et contribuer à construire et à maintenir la paix au niveau national et mondial. En retour, cette nouvelle génération soutiendra la précédente quand elle vieillira, et formera également la suivante, afin qu’elle puisse à son tour atteindre son plein potentiel et participer efficacement à la vie de sa communauté, soumise à un monde globalisé en rapide mutation. Ensemble, ces investissements permettront aux pays de libérer le potentiel d’une jeune génération et d’accélérer ainsi le développement national, de stimuler la croissance économique, de promouvoir les droits de l’homme, de mettre fin aux discriminations et de construire des sociétés durables et pacifiques.
35. L’approche du système des Nations Unies en faveur de l’engagement et du partenariat avec les jeunes en tant qu’acteurs du changement est étayée par la conviction qu’une participation significative de la jeunesse n’est pas seulement un droit en soi – dès leur autonomisation, les jeunes intensifieront les progrès et pérenniseront les effets du développement. Avec un environnement propice, ils peuvent avoir un effet transformateur sur le développement et la paix, en garantissant que des institutions efficaces, réceptives et responsables accompliront l’ensemble des objectifs de développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. PNUD Fast Facts on Young People as Partners in the Implementation of the 2030 Agenda (2016). Voir [www.undp.org/youth](http://www.undp.org/youth). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le pouvoir de1,8 milliard d’adolescents et de jeunes et la transformation de l’avenir – État de la population mondiale, FNUAP 2014. [↑](#footnote-ref-3)
3. « Global burden of diseases, injuries, and risk factors for young people’s health during 1990-2013: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2013 ». Lancet 2016. [↑](#footnote-ref-4)
4. Estimations fondées sur des données à l’échelle de la population extraites du Programme commun de suivi 2015. [↑](#footnote-ref-5)
5. « Global burden of diseases, injuries, and risk factors for young people’s health during 1990-2013: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2013 ». Lancet 2016. [↑](#footnote-ref-6)
6. Le pouvoir de1,8 milliard d’adolescents et de jeunes et la transformation de l’avenir – État de la population mondiale, FNUAP 2014. [↑](#footnote-ref-7)
7. Document de l’Équipe de direction mondiale (GMT) de l’UNICEF sur les programmes relatifs aux adolescents, 2016. [↑](#footnote-ref-8)
8. *Rapport mondial de suivi sur l’éducation*, Résumé sur l’égalité entre les sexes, 2015. [↑](#footnote-ref-9)
9. World Employment and Social Outlook 2016: Trends for Youth. [↑](#footnote-ref-10)
10. *Rapport mondial de suivi sur l’éducation*, Jeunes et compétences, 2012. [↑](#footnote-ref-11)
11. Document de l’Équipe de direction mondiale (GMT) de l’UNICEF sur les programmes relatifs aux adolescents, 2016. [↑](#footnote-ref-12)
12. *Rapport mondial de suivi sur l’éducation*, Jeunes et compétences, 2012. [↑](#footnote-ref-13)
13. [Rapport sur les objectifs de développement durable 2016](https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf). [↑](#footnote-ref-14)
14. <https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/president/2017/ecosoc-presidential-statement-2017.pdf>. [↑](#footnote-ref-15)
15. <https://www.youth4peace.info/ProgressStudy/RegionalConsultations>. [↑](#footnote-ref-16)
16. [Youth Global Programme for Sustainable Development and Peace – Youth-GPS (2016-2020)](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/Youth-GPS.html). [↑](#footnote-ref-17)